



Dernière minute

La Commission des comptes de l'agriculture a examiné fin décembre 2020 les résultats comptables des exploitations agricoles de 2019. Rappelons que le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) est constitué en France de 7 200 exploitations représentant les 300 000 exploitations qui réalisent plus de 90 % de la production agricole totale. En 2019, les exploitations françaises avaient dégagé, en moyenne, un excédent brut d'exploitation (EBE) de 75 000 € par exploitation et de 55 000 € par actif non-salarié. Cela correspond à un résultat courant avant impôt de 30 000 € par actif non-salarié. La dispersion des résultats est importante et s'explique en partie par la taille des entreprises. Ainsi, les exploitations qui ont un chiffre d'affaires inférieur au seuil des micro-entreprises, soit 82 000 € actuellement, sont au nombre de 66 000 soit 22 % du total. Elles dégagent un EBE par non-salarié de 14 500 € à peu près semblable aux micro-entreprises des autres secteurs. A l'inverse, il y a 70 000 exploitations avec un chiffre d'affaires supérieur à 300 000 € qui dégagent un EBE de 94 500 € par actif non-salarié. Autre enseignement de cet intéressant travail : le rapport éclaire le mystère des exploitations nombreuses qui avaient un résultat négatif. En effet, si l'on regarde l'EBE, il n'y a que 3 % des exploitations qui ont un EBE négatif en 2019. Le revenu négatif est donc souvent dû à la prise en compte de l'amortissement du capital, amortissement qui peut souvent être différé d'un an. Qui plus est, quand on examine la situation des producteurs avec un EBE négatif en 2019, seul un quart d'entre eux avait déjà un EBE négatif en 2018. On comprend mieux pourquoi quand on annonçait des revenus négatifs pour 10 à 20 % des exploitations selon les années, cela ne se traduisait pas par des chiffres de faillite de cette ampleur les années suivantes. A noter toutefois que la comptabilisation des variations de stocks à partir de méthodes fiscales forfaitaires ou semi-forfaitaires, l'organisation patrimoniale de l'exploitant avec ou sans fermages à son profit, contribuent à atténuer la pertinence de l'EBE.

[EN SAVOIR PLUS](#)